

Séance du mercredi 28 septembre 2022

Question n° 24

**Acquisition d'un dispositif de pilotage de taxe de séjour et des obligations déclaratives
pour la « Destination Sud Berry »
plan de financement**

Le Conseil communautaire s'est réuni le mercredi vingt-huit septembre deux mille vingt-deux à dix-huit heures, salle des Actes de l'Hôtel de Ville de Saint-Amand-Montrond.

<u>COMMUNES</u>	<u>TITULAIRES</u>	<u>REPLAÇANTS</u>
ARPHEUILLES	Monsieur Pascal AUGENDRE	
BESSAIS-LE-FROMENTAL	Monsieur Serge AUDONNET	
BOUZAIS	Monsieur Olivier PARILLAUD	
BRUÈRE-ALLICHAMPS	Monsieur Roger DAGHER	
CHARENTON-DU-CHER	Monsieur Pascal AUPY Madame Colette PY	
COLOMBIERS	Monsieur Daniel BÔNE	
COUST	Monsieur Pascal COLLIN	
DREVANT	Monsieur Patrick BIGOT	
FARGES-ALLICHAMPS	Madame Édith MICHELIC	
LA CELLE	Monsieur Philippe AUZON	
LA GROUTTE	Monsieur Philippe PERRICHON	
MARÇAIS	Madame Michelle RIVET	
MEILLANT	Madame Marie-Claude JULIEN	
NOZIÈRES	Monsieur Franck DAUMIN	
ORCENAIS	Monsieur Yann CADIER	
ORVAL	Madame Clarisse DULUC Monsieur Alain ANDRIAU Madame Françoise GONNET	Pouvoir à Clarisse DULUC
SAINT-AMAND-MONTROND	Monsieur Emmanuel RIOTTE Madame Jacqueline CHAMPION Monsieur Francis BLONDIEAU Madame Florence COMBES Monsieur Geoffroy CANTAT Madame Isabelle CHAPUT Monsieur Raphaël FOSSET Madame Sophie CUINIÈRES Monsieur Jean-Claude LAUNAY Madame Malika LACH-HAB Monsieur Didier DEVASSINE Madame Noura ANGLADE Monsieur Philippe MARME Madame Sandrine KOSTADINOV Madame Marie BLASQUEZ Monsieur Yves PURET Sylvie OLIVIER	Pouvoir à Francis BLONDIEAU Pouvoir à Jacqueline CHAMPION Pouvoir à Didier DEVASSINE Absent Arrivée point n° 2 Absent Pouvoir à Philippe MARME
SAINT-PIERRE-LES-ÉTIEUX	Monsieur Gérard MARTEAU	
VERNAIS	Monsieur Charles ADOLPH	

Membres en exercice : 38
Membres présents : 31
Membres votants : 36

Secrétaire de séance : Monsieur Philippe PERRICHON

Date de la convocation : 21 septembre 2022
Date de l'affichage : 21 septembre 2022

Accusé de réception en préfecture
018-200036135-20220928-20220928Ques24-DE
Date de télétransmission : 06/10/2022
Date de réception préfecture : 06/10/2022

Extrait du Registre des délibérations

Séance du mercredi 28 septembre 2022

Question n° 24

Acquisition d'un dispositif de pilotage de taxe de séjour et des obligations déclaratives pour la « Destination Sud Berry » plan de financement

Monsieur Didier DEVASSINE, 7^{ème} Vice-Président, présente ce dossier.

vu la convention de coopération entre les Offices de tourisme du Berry Saint-Amandois ;

vu la volonté de créer une image de marque cohérente à l'échelle du Berry Saint-Amandois ;

vu le plan d'actions de mise en œuvre de l'étude de positionnement et d'image pour construire une destination touristique ;


considérant qu'il est possible d'obtenir une aide de financement dans le cadre du programme LEADER (fonds FEADER 2014-2020) pour l'action concernant l'harmonisation de la taxe de séjour sur la « Destination Sud Berry »

il convient sur proposition du Président de solliciter la subvention, conformément au plan de financement ci-dessous :

DÉPENSES TTC		RECETTES	
Mise en œuvre du logiciel	9 000 €	Subvention FEADER sollicitée 80 %	15 981 €
Options :			
✓ portail de la Destination Sud Berry	480 €		
✓ Possibilité paiement par carte bancaire	1 440 €		
✓ Possibilité de réaliser des statistiques de la destination	288 €	Autofinancement	3 995 €
Réunion publique destinée aux hébergeurs	2 000 €		
Coût annuel d'exploitation la 1 ^{ère} année	6 768 €		
TOTAL	19 976 €	TOTAL	19 976 €

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **approuve le plan de financement ci-dessus ;**
- **autorise Monsieur le Président à solliciter une subvention FEADER dans le cadre des fonds LEADER et à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.**

Le Président

Daniel BÔNE

Le secrétaire de séance


Philippe PERRICHON